

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pierre Brossolette

TREMBLAY en FRANCE



5, rue Pierre Brossolette
93290 Tremblay en France

Tél : 01.48.61.07.27

✉ mail: ce.0931588w@ac-creteil.fr

LIVRET D'ACCUEIL



Vassily Tallidis, le directeur

Introduction

Votre enfant va effectuer sa rentrée à l'École élémentaire Pierre Brossolette.

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Votre place est reconnue car vous êtes membre de la communauté éducative et en ce sens, vos compétences dans l'éducation de votre enfant, sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation. En les mobilisant à l'école, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez les informations pratiques concernant l'école, l'équipe éducative et le périscolaire.

Présentation de l'école

L'école est constituée de 3 bâtiments.

Le bâtiment central regroupe les 10 classes élémentaires (du CP au CM2), le bâtiment rouge est dédié au périscolaire (garderie)



et le 3ème bâtiment (à l'arrière de l'école) est le réfectoire.



Carte d'identité de l'école- 10 classes

Classe de CPA	Mme MECHRI	22 élèves
Classe de CPB	Mme BOCCIARELLI	22 élèves
Classe de CP/CE1	Mme ABD EL AAL	24 élèves
Classe de CE1	Mme CAMPA	24 élèves
Classe de CE2A	Mme JOMEER/ Mme LAOUAR	24 élèves
Classe de CE2B	Mme DAHACHE	25 élèves
Classe de CM1 A	Mme PHILIPPE/ Mme MEZOUAGHI	23 élèves
Classe de CM1 B	M OLIVIER	23 élèves
Classe de CM1/CM2	Mme AIT OUFROUKH	22 élèves
Classe de CM2	M TALLIDIS /Mme MEZOUAGHI	24 élèves
Directeur M TALLIDIS		233 élèves

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire 2025	Le Lundi 1 ^{er} septembre 2025	
Vacances d'automne 2025	Du samedi 18 octobre 2025	au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël 2025	Du samedi 20 décembre 2025	au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver 2026	Du samedi 21 février 2026	au lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps 2026	Du samedi 18 avril 2026	au lundi 4 mai 2026
Pont de l'Ascension 2026	Du mercredi 13 mai 2026	au lundi 18 mai 2026
Vacances d'été 2026	Le samedi 4 juillet 2026	

Jours fériés : mardi 11 novembre 2025, lundi 6 avril 2026, vendredi 8 mai 2026 et lundi 25 mai 2026

Le périscolaire

Pour inscrire son enfant à la restauration, à la garderie, aux études surveillées, vous pouvez vous adresser :

- au service Enseignement (inscriptions scolaires, dérogations, gestion et investissements dans les groupes scolaires, restauration, classes de découverte) : 1er étage de l'hôtel de ville, 18 bd de l'hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France Tél : 01.49.63.70.76 Fax : 01.49.63.69.18

- au service Enfance (espaces d'accueils éducatifs pour tous les enfants petits et grands, centres de loisirs): 1er étage de l'hôtel de ville, 18 bd de l'hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France Tel 01.49.63.71.88

Attention : « Passerelle » (18h00-18h30) après l'étude : Veuillez inscrire vos enfants à cette passerelle. Les animateurs refuseront de les garder si ce n'est pas le cas.

Le directeur de l'école, M. TALLIDIS, est le responsable de l'étude mais pas du centre de loisirs.

Absence imprévue

L'école élémentaire est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée par un mot écrit au retour de l'enfant (dans le cahier de liaison).

Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire.

Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.

Absence longue et/ou prévue

Faire une demande d'autorisation d'absence auprès du directeur.

Retard

Les enfants doivent arriver à l'heure car les portes sont fermées à clé (plan VIGIPIRATE). Chaque retard perturbe la classe ! En cas de retard, un enfant n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant. Le personnel municipal n'est pas autorisé à ouvrir aux élèves.

Conflit entre élève

Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant (intrusion). Seuls les enseignants sont autorisés à régler un conflit entre élèves. N'hésitez pas à nous signaler les problèmes et/ou à demander des informations aux enseignants.

****Attention à la confusion entre deux attitudes qui sont à distinguer : harceler et embêter.***

Harceler induit une notion de soumission : “Soumettre quelqu’un à d’incessantes petites attaques, à des critiques, des demandes, à de continuelles pressions et sollicitations”.

Embêter n’implique pas cette relation de domination mais signifie : “Causer des ennuis, des soucis, de la contrariété à quelqu’un, taquiner quelqu’un”. La notion de harcèlement scolaire a pris de l’ampleur depuis la médiatisation qui a été faite.

Pour définir une situation comme du harcèlement, deux caractéristiques majeures sont à prendre en compte : la répétitivité et la prévisibilité qui conduisent à l’isolement et au mal-être de la victime.

Ces mêmes critères sont repris sur le site de l’Éducation Nationale : “Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d’un ou de plusieurs élèves à l’encontre d’une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu’un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.”

De plus, le harcèlement induit une relation entre pairs violente, qui se répète et qui amène à un isolement progressif de la victime. Cette violence peut être physique, psychologique ou les deux à la fois. La victime se retrouve isolée, dans l’incapacité de se défendre. Le harcèlement prend sa source sur le rejet de l’autre en raison de ses différences.

Relation parents/école

- Un droit d’information :

Les parents ont droit aux informations concernant la scolarité de leur enfant (comportement, résultats de l’élève, activités organisées, projet d’école, projets des classes etc...) via les moyens de communication disponibles (Blog de l’école «<https://ecolepbrossolette93290.toutemonecole.fr/> », Livret Scolaire Unique à partir du CP, carnets de liaison, rencontres, réunions collectives, échanges informels et/ou individuels, etc...).

Une réunion de rentrée organisée par chaque enseignant pour accueillir et présenter la classe. Des rencontres pour permettre un suivi régulier et efficace de la scolarité de l’élève.

- Un droit de réponse : Lorsque vous sollicitez l'équipe pédagogique, lié à toute demande d'information ou d'entretien.

- Un droit de vote et de représentation dans les instances officielles (représentants de parents d'élèves, conseil d'école, équipe éducative, etc...). Les élections des représentants de parents se tiendront le vendredi 11 octobre uniquement par correspondance.

Vous serez informés rapidement après la rentrée du rôle du conseil d'école et du rôle des délégués représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

L'école inclusive

Tout enfant est accueilli à l'école de la République, et pour aider à l'inclusion de tous un certain nombre de dispositifs sont prévus.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé qui permet aux intervenants de l'école d'administrer un traitement médical pour les maladies chroniques (Asthme, allergies alimentaires etc...)

Equipe Educative et Equipe de Suivi de Scolarité : Rencontre entre les différents partenaires (parents, enseignants, éventuellement professionnels de la santé ou de rééducation ...) pour mettre en place des stratégies d'aide en classe, comme des aides humaines avec l'intervention en classe d'enseignants spécialisés, aménagements scolaires (PPRE) et pour monter un dossier MDPH.

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Dossier à monter avec les différents partenaires (idem ci-dessus) pour qu'une reconnaissance du handicap de l'enfant soit pris en compte pour une aide humaine (ex : AVS), ou matérielle et/ou un aménagement pédagogique en classe.

Préparez la rentrée

A vous parents de préparer la rentrée : un cartable, une tenue et des chaussures de sport, l'ensemble du matériel est fourni par l'école (cahiers, classeurs etc.) et une **trousse complète** (3 stylos (bleu, vert, rouge), 2 crayons de papier, 1 gomme, 1 taille-crayon avec réservoir, 2 tubes de colle, 3 feutres Velleda (1 noir, 1 bleu, 1 rouge), 1 paire de ciseaux à bouts ronds, 1 chiffon pour ardoise, 2 surligneurs (rose et jaune), 1 règle plate (20 cm pour les CP et 30 cm du CE1 au CM2) , 1 équerre (du CE1 au CM2), 1 agenda 1 page par jour).